Droit, morale et éthique

Ajd, la médecine repose sur des bases scientifiques mais aussi sur des relations humaines qui vont manifestement partie d'une vision + globale de la société qui change et à laquelle il faut s'adapter. Il faut intégrer la vision du soignant et de la médecine en général par rapport à ce qu'attendent les gens qui se sont informés au préalable.

L'évolution des progrès médicaux qui sont ajd vulgarisés quasi automatiquement dans la presse : on a eu le traitement du COVID dans la presse avant qu'il existe !

La vision de la médecine scientifique que nous apprenons va être confrontée a un certain nb de limites :

- au regard de l'humanité : peut-on tout faire en médecine même si c'est techniquement possible ? Ex : peut on créer un embryon génétiquement identique à son père ou à sa mère pour qu'il puisse être donneur d'organe ? C'est possible, mais est-ce acceptable ?
- Au regard de l'individu : les malades ne sont pas identiques
- de la culture et de la religion : on a tous des parcours individuels variables auxquels il faut s'adapter
- de la liberté : les gens sont libres de se faire soigner ou pas
- des droits et des responsabilités : des patients, des soignants, droit à la santé, ...

Finalement, il faut prendre en compte les différences dans le cadre d'une médecine scientifique.

I. Morale et éthique

MORALE (mores : morale en latin)→ Ensembles de règles qui imposent de faire le bien qui fonctionnent comme normes dans une société

- → juste / injuste
- → approuve / réprouve
- → récompense / sanctionne
- → Bien /Mal

ETHIQUE (: ηθική , ήθος : manière de vivre, mœurs en grec) \rightarrow Réflexion, analyse collective sur les valeurs humaines à préserver

 \rightarrow Qu'est-ce qu'est le bien ?

D'une certain manière, l'éthique a été transformée en règles de part les lois Bioéthiques.

A. COMTE-SPONVILLE : la morale c'est le discours normatif qui porte que le Bien et le Mal considérés comme valeurs absolues alors que l'éthique c'est le discours normatif qui porte sur le bon et le mauvais considérés comme des valeurs relatives et immanentes.

KANT:La morale est un impératif catégorique:l'action est déterminée par un impératif qui s'impose L'éthique est un impératif hypothétique : l'action est déterminée par une hypothèse qui impose un comportement

La Bioéthiques (1970) → éthique du vivant et principalement de l'Homme, et dans les années 90 elle est passée de la réflexion à la loi. La réflexion éthique est alors entrée dans un champs et le fait de dépasser ce cadre a été encadré par un loi : lois de Bioéthique qui sont révisées fréquemment

- → Questions éthiques suscitées par des avancées nouvelles
- → Noyau dur : la génétique, la vie, la recherche

Le consensus ou la majorité ≠ Légitimité morale

Éthique du consensus : quand on interroge la société sur un sujet (ex : fin de vie) et à partir de ces réponses, on peut construire une éthique autour des opinions de cette société = consensus de la majorité qui n'a rien à voir avec la légitimité morale car on réfléchi à ce que, collectivement, nous sommes capables d'accepter

Relativisme éthique : approbation collective de critères qui sont éthiquement recevables

Les solutions proposées comme des éléments de réflexions éthiques vont êtres ≠ d'une société à l'autre, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre sas pour autant pouvoir affirmer qu'une société est − éthique qu'un autre, seulement les résolutions ne sont pas forcément les mêmes.

Ex: Fin de vie en Suisse, PMA

La morale porte plus sur l'humain alors que l'éthique porte sur l'humanité.

II. Droit

- Droit objectif → Ensemble des règles qui ont pour objet d'organiser la vie en société, organisé en codes (civil, pénal, de la santé, ..)
 - → Définir le statut des personnes
 - → Réglementer les relations
- Droit subjectif → Prérogative que chaque personne peut puiser dans ce corps de règles ex : droit des patients, droit des enfants, ..

Droit : organise les règles de la vie en société, nul n'est censé ignorer la loi

- Définit :
 - → ce qui est défendu
 - \rightarrow ce qui est permis
- Posé par l'autorité publique :
 - → Droit naturel : droit de chaque individu possèdent du fait de son appartenance à l'humanité, s'inscrit dans la nature de l'Homme
 - ex : droit de naître, droit d'être en bonne santé, droit à la vie, ...
 - → Droit positif : droits édictés par l'État
- Règles de conduite assorties d'une contrainte fixée par l'autorité publique

ALAIN : Le droit est un système de contrainte générale et réciproque fondé sur la coutume et le jugement des arbitres et qui a pour fin d'accorder l'idéal de la justice avec les nécessités de la situation humaine et les besoins de sécurité qu'impose l'imagination.

Le droit:

- met en place, fait fonctionner les structures
- Aspect organisationnel du droit
- Édicte :
 - → obligations personnelles
 - → interdictions
- Établit des libertés (latitudes)
- La règle de droit s'impose pour faire régner la justice
- La règle de droit est également nécessaire pour donner la sécurité
- Dep de valeurs morales et éthiques
- Valeurs qui font consensus
- Promouvoir certaines valeurs
- Promouvoir les expériences extérieures et pas les attitudes personnelles
- Droit ≠ Morale
 - → La loi ne peut pas condamner tout ce qui est immoral
 - → La loi ne peut pas imposer tout ce que la morale exige

CONCLUSION:

La Morale : commande les actes et les intentions sous forme de règle morale

L'Éthique : va réfléchir et recommander des actions

Le Droit: sanctionne

Il y a un certains nb de règles morales ou de réflexions éthiques qui deviennent des règles de droit en terme de sanction.

La déontologie va guider les actions des soignants.

Individu ↔ Éthique

Pro de Santé ↔ Déontologie

Citoyen ↔ Loi